



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

67^e séance plénière

Mardi 2 décembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 37 de l'ordre du jour (*suite*)

La situation au Moyen-Orient

Rapports du Secrétaire général (A/58/278 et A/58/416)

Projets de résolution (A/58/L.27 et A/58/L.28)

M. Spatafora (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des pays en cours d'adhésion – Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie. Les pays associés – la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie –, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange et membre de l'Espace économique européen, s'associent tous à cette déclaration.

Pendant plus d'un demi-siècle, l'Assemblée générale a consacré une attention constante et soutenue à la situation au Moyen-Orient. Malheureusement, toutefois, tout au long de cette longue période, le Moyen-Orient est demeuré confronté à une crise grave. Comme cela fut le cas il y a un siècle, l'épicentre de la crise reste le conflit israélo-palestinien.

Lors du débat consacré à la question de Palestine, l'Union européenne a énoncé sa position concernant les événements tragiques qui continuent de se dérouler dans les territoires occupés. Par conséquent, je tiens

simplement à souligner la ferme conviction de l'Union européenne que ce n'est que par des négociations qu'un règlement pacifique et juste du conflit au Moyen-Orient pourra être trouvé.

L'Union européenne est profondément préoccupée par la situation dans la région et a noté qu'en dépit de l'appui de la communauté internationale à la recherche d'un règlement juste et durable, les parties concernées n'ont pas déployé d'efforts suffisants pour saisir les chances de paix. En particulier, il est regrettable qu'ils n'aient pas saisi l'occasion offerte par la Feuille de route axée sur des résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États (S/2003/529), telle que présentée par le Quatuor aux parties le 30 avril 2003. Nous exhortons donc une nouvelle fois les deux parties – Israël et l'Autorité palestinienne – à honorer les engagements contractés à cet égard au Sommet d'Aqaba le 4 juin 2003.

L'Union européenne est fermement attachée à l'objectif clair de deux États – Israël et une Palestine viable et démocratique – vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans le cadre d'une paix globale au Moyen-Orient telle qu'énoncée dans la Feuille de route. À cet égard, l'Union européenne salue et souligne le fait que le Conseil de sécurité a approuvé à l'unanimité la Feuille de route dans sa résolution 1515 (2003).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'Union européenne exhorte également toutes les parties de la région à mettre immédiatement en oeuvre des politiques propices au dialogue et à la négociation. Les relations que l'Union européenne entretient avec ceux qui prennent des mesures allant dans le sens contraire seront inévitablement affectées par une telle conduite.

L'Union européenne condamne vigoureusement les attentats-suicide et autres actes de violence survenus ces derniers mois et demande à toutes les parties de s'abstenir de toute provocation qui pourrait exacerber davantage les tensions et aggraver la situation. L'Union européenne réaffirme qu'il est du devoir de tous les pays, y compris ceux de la région, de cesser de donner asile et appui, notamment par des appels de fonds ou l'aide financière, aux groupes et aux individus, quels qu'ils soient, qui recourent à la terreur et à la violence pour atteindre leurs objectifs.

Les attaques terroristes contre Israël sont absolument injustifiables et nuisent à la légitime cause nationale palestinienne. L'Union européenne souligne une fois encore que, conformément à la Feuille de route, la direction palestinienne doit démontrer concrètement sa détermination de lutter contre la violence extrémiste. L'Union européenne exhorte le Gouvernement palestinien et le Président palestinien à prendre des mesures immédiates pour affronter les individus et groupes qui mènent et planifient des attaques terroristes. L'Union européenne reste convaincue que les services de sécurité palestiniens doivent être fusionnés et placés sous le contrôle du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur.

Tout en reconnaissant le droit d'Israël de protéger ses citoyens contre des attaques terroristes, l'Union européenne appelle une fois encore le Gouvernement israélien à exercer ce droit dans le plein respect de la légalité internationale, en particulier des droits de l'homme et du droit humanitaire international, y compris la Quatrième Convention de Genève; à prendre un maximum de précautions pour éviter de faire des victimes civiles et à n'appliquer aucune mesure qui aggrave la détresse humanitaire et économique du peuple palestinien. Elle demande également à Israël de s'abstenir de toute mesure punitive non conforme au droit international, y compris les assassinats extrajudiciaires.

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par le tracé prévisionnel de ce qui est

appelé le mur de sécurité en Cisjordanie occupée. Le fait que le tracé s'écarte de la Ligne verte pourrait prédéterminer l'issue de négociations futures et rendre la solution à deux États physiquement impossible à appliquer. De plus, le mur provoquera une aggravation de la détresse économique des Palestiniens, car des milliers d'entre eux vivant à l'ouest du mur seront coupés de services essentiels en Cisjordanie, tandis que des Palestiniens à l'est du mur ne pourront plus accéder à leurs terres ni à leurs ressources en eau. Sur ce sujet, l'Union européenne note avec inquiétude les conclusions du rapport du Secrétaire général sur la situation (A/ES-10/248), établi à la suite de la résolution ES-10/13 de l'Assemblée générale.

L'Union européenne demande à Israël de mettre fin à sa politique d'implantations, de l'inverser et de démanteler immédiatement les implantations construites après mars 2001. Nous demandons aussi à Israël de lever le blocus des territoires occupés et de retirer ses troupes des villes palestiniennes pour les ramener sur les positions qu'elles tenaient avant septembre 2000. De plus, Israël doit assurer un accès complet, sûr et illimité du personnel et de l'assistance humanitaires dans les territoires occupés, conformément au droit humanitaire international.

L'Union européenne est persuadée qu'un règlement définitif au Moyen-Orient doit être global, et ne saurait être complet sans inclure un accord de paix définitif entre Israël d'une part et la Syrie et le Liban de l'autre. Nous appelons Israël, la Syrie et le Liban à reprendre des négociations le plus rapidement possible en vue de parvenir à un accord, et nous insistons pour que toutes les parties fassent preuve de retenue et évitent tout acte susceptible de nuire aux perspectives du processus de paix dans son ensemble.

En mai 2000, Israël a unilatéralement retiré ses forces du Sud-Liban, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. Bien que la situation dans cette région ait été caractérisée par un calme relatif, de graves violations du cessez-le-feu continuent à se produire. Il est essentiel que le Gouvernement libanais assume ses responsabilités dans le cadre de cette résolution et rétablisse son autorité de fait sur tout le Sud-Liban, y compris par un déploiement de ses forces le long de la Ligne bleue, afin de ramener la paix et la sécurité dans la région. Pour sa part, Israël doit mettre fin aux violations aériennes de la Ligne bleue, qui sont injustifiées et représentent une grave source d'inquiétude pour la population civile. De plus,

les deux parties doivent assurer la sécurité du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), ainsi que sa pleine et entière liberté de mouvement dans le cadre de l'exécution du mandat de la FINUL.

En plus de son implication active dans le processus de paix au Moyen-Orient dans le cadre du Quatuor, l'Union européenne s'intéresse de près au développement de l'ensemble de la région de la Méditerranée et au maintien de liens aussi étroits qu'anciens avec les pays riverains, comme l'illustre la Conférence ministérielle euroméditerranéenne actuellement en cours à Naples. Par le biais du Processus de Barcelone, l'Union européenne vise à jouer pleinement son rôle s'agissant de garantir la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi qu'un développement économique et social qui soit durable et équilibré, dans la région méditerranéenne.

Pour terminer, l'Union européenne réaffirme sa détermination d'apporter sa contribution à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, des modalités prévues à la Conférence de Madrid et en particulier du principe « terres contre paix », de l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de Beyrouth de la Ligue arabe, et de la Feuille de route présentée aux parties par le Quatuor le 30 avril 2003. À cet égard, elle souligne en particulier l'importance et l'urgence de mettre en place un mécanisme crédible et efficace de suivi impartial regroupant tous les membres du Quatuor.

Mme Knowles (Australie) (*parle en anglais*) : Quand l'Australie s'est exprimée sur ce point l'an dernier, la situation au Moyen-Orient était dramatique. Nous avons débuté notre intervention en présentant les condoléances de mon gouvernement aux peuples kenyans et israélien à la suite des atroces attaques terroristes de Mombasa. Nous espérons tous à ce moment-là que d'ici aujourd'hui la raison aurait prévalu et que nous aurions vu la fin de tels actes de barbarie.

Mais cette année nous devons à nouveau présenter les plus profondes condoléances du Gouvernement australien – cette fois aux Gouvernements et aux peuples de Turquie et d'Arabie saoudite – pour les effroyables attaques terroristes commises à Istanbul et Riyad le mois dernier. Une

citoyenne australienne figure parmi les victimes en Turquie. En octobre, l'Australie, l'Indonésie et d'autres pays ont marqué le premier anniversaire des attentats de Bali. Ces actes abominables ont été condamnés à juste titre par des gouvernements du monde entier ainsi que par l'Organisation des Nations Unies. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour éradiquer le fléau du terrorisme – mais celui-ci n'est pas la seule source de préoccupation au Moyen-Orient.

L'Australie fait partie d'une large coalition de pays qui soutiennent les efforts de redressement et de stabilisation en Iraq. Tourner la page après les années d'oppression et d'exactions infligées par Saddam n'est pas chose facile. Il existe aussi des groupes qui ne reculeront devant rien pour bloquer la transition qui vise à faire de l'Iraq une nation démocratique, pacifique et prospère – comme les récents décès de représentants de l'Espagne et du Japon le démontrent tristement. Toutefois, les nouvelles en provenance d'Iraq ne sont pas toutes mauvaises. Le redressement avance à grands pas, les Iraquiens prennent toujours plus de responsabilités pour leur propre sécurité et un nouveau calendrier a été fixé, accélérant le retour de la souveraineté au peuple iraquien. L'Australie et ses partenaires de la coalition sont décidés à continuer dans cette voie en Iraq.

La communauté internationale a récemment dû venir aux prises avec des révélations sur l'étendue des activités nucléaires précédemment non déclarées de l'Iran. L'Australie se félicite de l'adoption, par consensus du Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'une résolution sur le programme nucléaire iranien. La résolution note avec satisfaction les promesses, faites par l'Iran le 21 octobre, d'une pleine coopération avec l'AIEA, de la suspension de l'enrichissement et du retraitement d'uranium, et de la signature – assortie d'une adhésion immédiate – d'un Protocole additionnel sur le renforcement des garanties. La résolution exhorte également l'Iran à prendre des mesures correctives et à coopérer pleinement avec l'AIEA. Il en va de l'intérêt de l'Iran comme de celui du régime de non-prolifération que l'Iran se conforme à ce message très clair.

L'Australie a toujours soutenu les tentatives visant à régler le tragique conflit israélo-palestinien. Il ne peut y avoir aucune solution militaire au conflit et il n'y aucune autre issue qu'un règlement négocié. Tout en appuyant sans réserve le droit d'Israël à vivre en

paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues, l'Australie a aussi toujours soutenu l'émergence d'un État palestinien viable, vivant en paix avec son voisin Israël. Notre position s'appuie sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et sur le principe « terres contre paix ».

L'Australie est un fervent partisan de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient et, à ce titre, nous nous félicitons de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Nous exhortons les deux parties à retourner à la table des négociations et à reprendre l'application de la Feuille de route. La Feuille de route trace le chemin vers l'établissement d'un État palestinien. Mais afin de réaliser cette aspiration légitime, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures décisives pour mettre fin à la violence.

La situation au Moyen-Orient aujourd'hui représente un défi majeur pour les habitants de la région et pour la communauté internationale dans son ensemble. Ne cédon pas à la tentation fatale qui consiste à considérer comme inévitables les actes terroristes, la prolifération des armes de destruction massive et d'autres calamités. Il est aujourd'hui plus important que jamais que la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies oeuvrent ensemble à surmonter les forces destructrices au Moyen-Orient et à construire un avenir meilleur pour tous les peuples de la région.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis plus d'un demi-siècle la situation au Moyen-Orient est le centre d'une attention intense de la part de l'ONU. Malheureusement, au cours de cette période, nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un règlement juste et durable dans la région. Le résultat cette année encore continue d'être la persistance des tensions dans la crise israélo-palestinienne et, de manière générale, la persistance de relations difficiles entre Israël et États arabes. En conséquence, les avancées enregistrées dans le processus de paix au Moyen-Orient ont été perdues et il est de plus en plus difficile de reprendre les négociations. En outre, on a craint que le conflit israélo-palestinien ne se régionalise et déborde sur d'autres États.

Compte tenu de cette situation, la Russie appelle Palestiniens et Israéliens à prendre immédiatement des mesures pour calmer les tensions et reprendre les négociations sur les questions politiques et sécuritaires.

Nous comptons que les parties seront en mesure d'établir un dialogue politique de haut niveau, de placer la situation dans un contexte exempt d'affrontements et de progresser vers la normalisation de leurs relations.

Nous sommes persuadés que la voie à suivre à cet effet est celle d'une mise en oeuvre déterminée par les parties de la Feuille de route, établie par le Quatuor, c'est-à-dire la Russie, les États-Unis, l'Union européenne et l'ONU, et adoptée par le Conseil de sécurité par sa résolution 1515 (2003). En premier lieu, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures efficaces pour faire cesser les actes des extrémistes et des terroristes, qui tuent des civils pacifiques. Israël, de son côté, doit s'abstenir de tout recours disproportionné à la force et aux exécutions extrajudiciaires et doit prendre des mesures efficaces pour alléger le fardeau économique qui pèse sur la population palestinienne, en proie à une catastrophe humanitaire profonde. La pratique israélienne d'implantations dans les territoires occupés ainsi que la construction du mur de séparation sur ces territoires continuent de représenter un sérieux obstacle à tout règlement.

Ainsi, en adoptant des mesures de ce type de manière parallèle, Palestiniens et Israéliens renforceront naturellement leur propension respective à se faire confiance mutuellement, ouvrant de ce fait la possibilité d'atteindre l'objectif ultime, celui d'un règlement global et juste au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, des principes de la Conférence de Madrid et des accords convenus auparavant. Cela suppose, bien entendu, que les pourparlers reprennent sur tous les fronts, y compris avec la Syrie et le Liban.

Cette approche exige également de redoubler les efforts multilatéraux avec l'appui efficace de l'ONU. La Russie, en tant que membre du Quatuor, continuera d'oeuvrer activement à l'amélioration de la situation au Moyen-Orient, travaillant à cette fin de concert avec l'ONU, les États-Unis et l'Union européenne, ainsi qu'avec les pays arabes, afin de parvenir à un règlement définitif du conflit israélo-palestinien reposant sur la solution des deux États, où un État palestinien et Israël vivraient côte à côte dans la paix et la sécurité au sein de frontières internationalement reconnues. La Russie s'efforce sincèrement d'atteindre un tel règlement, car il renforcerait la sécurité et la stabilité de tout le Moyen-Orient et permettrait à tous

ses habitants de prospérer dans une atmosphère de stabilité et de relations de bon voisinage.

M. Al-Otaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale débat aujourd'hui de l'une des questions les plus importantes à son ordre du jour en raison de son lien étroit avec la paix et la sécurité internationales. En dépit de sa vitalité et de son importance, le Moyen-Orient depuis de nombreuses décennies n'a pas connu la stabilité à cause des guerres qui l'ont assailli, privant les peuples et les États de leurs capacités, de leurs perspectives et de leurs ressources.

Peut-être, la plus grande difficulté pour la région, et la plus grave menace à sa paix et à sa sécurité, est celle de l'intransigeance du Gouvernement israélien qui persiste à recourir à des politiques et à des pratiques illégales et à refuser de répondre aux initiatives de paix. Israël continue de multiplier les obstacles aux initiatives internationales pour un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien. Le Gouvernement israélien, sous Sharon, a adopté une démarche fondée sur le recours à la force pour imposer la sécurité, alors qu'il continue d'occuper les terres arabes et palestiniennes. Les événements ont démontré que cette équation ne peut être résolue. Continuer ainsi ne conduira qu'à une nouvelle dégradation de la situation économique, sécuritaire et politique dans la région. Le Gouvernement israélien doit prendre conscience du fait que la violence ne fait qu'appeler la violence et que les politiques et pratiques israéliennes consistant à imposer le statu quo sur le terrain doivent cesser si Israël souhaite vraiment la paix que nous appelons tous de nos vœux.

Il n'est pas acceptable que la communauté internationale soit ainsi manipulée par les prétextes et les manoeuvres inventées par Israël, maintes fois s'excusant derrière le fait qu'il doit maintenir la sécurité, alors que son objectif fondamental est de détourner notre attention du noeud du conflit, à savoir la poursuite de l'occupation.

Israël a rejeté l'initiative de paix arabe adoptée au Sommet arabe à Beyrouth, l'an passé, et qui avait été bien accueillie par la communauté internationale. Israël a émis 14 réserves officielles à l'égard de la Feuille de route, élaborée par le Quatuor, largement appuyée par la communauté internationale et récemment approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1515 (2003).

Israël ne s'est pas contenté de rejeter toutes les initiatives. Israël s'est fébrilement employé à consolider son occupation des terres palestiniennes et à aggraver la situation en menant des raids incessants en Cisjordanie et à Gaza. Israël a réoccupé les zones placées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et a continué de construire des colonies de peuplement, de confisquer les terres, de détruire les maisons et de mener sa politique d'assassinat contre les dirigeants palestiniens. Il poursuit son siège des territoires occupés, aggravant ainsi les souffrances des Palestiniens et contribuant à la dégradation de leurs conditions de vie, alors que plus de 60% d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Israël sait pertinemment que ses politiques et pratiques ont encouru la condamnation de la communauté internationale, car elles sont contraires au droit international, au droit international humanitaire et à la Charte des Nations Unies. Cependant, Israël refuse obstinément de tenir compte de cette condamnation. Il continue à construire un mur traversant les territoires palestiniens, qui, s'il n'est pas stoppé, constituera un obstacle à la réalisation d'un règlement pacifique conduisant à la création d'un État palestinien viable.

Le Secrétaire général a réaffirmé cette position dans son rapport à l'Assemblée générale sur le mur de séparation (A/ES-10/248). La poursuite de la construction du mur, au mépris flagrant de la volonté de la communauté internationale et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, prouve qu'Israël continue sa politique du fait accompli et ne prend aucune mesure pour que les Palestiniens aient confiance dans ses actes.

Les enquêtes internationales montrent que le mur non seulement confisque des terres palestiniennes, mais qu'en fait, il isole les zones palestiniennes les unes des autres et empêchent les civils de se rendre à leurs fermes, leurs écoles ou leur travail.

Le Koweït condamne vigoureusement tous les actes de violence et les pratiques barbares menés par le Gouvernement israélien contre les Palestiniens. Nous demandons au Gouvernement israélien de renoncer à sa politique d'assassinats, de blocus économique, d'implantations et d'expansion, qui ne peut qu'alimenter davantage le désespoir et la frustration au sein de la population palestinienne. Toutes les pratiques israéliennes, à commencer par l'occupation de la terre arabe en Palestine, du Golan syrien et des

menaces continues contre la souveraineté du Liban, ainsi que la campagne sanguinaire qui est menée contre le peuple palestinien, sont des violations flagrantes des principes du droit international, des résolutions de l'ONU, du droit international humanitaire et de la Quatrième Convention de Genève de 1949. Le Koweït enjoint au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités internationales que la Charte lui confie, de forcer le Gouvernement israélien à respecter ses résolutions sur la question et de trouver le moyen ou le mécanisme permettant de protéger les Palestiniens. Nous insistons sur le fait que l'ONU doit garder un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution globale aux conflits israélo-palestinien et israélo-arabe, puisqu'elle en a la responsabilité permanente aux termes des résolutions de la légalité internationale, en particulier des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002). Nous demandons à l'ONU de poursuivre ses efforts de paix afin que la tragédie actuelle prenne fin et que les négociations soient reprises aux fins d'un règlement de paix global. A cet égard, le Koweït salue l'initiative du Quatuor qui a conduit à l'élaboration de la Feuille de route et, maintenant que le Conseil de sécurité l'a entérinée dans la résolution 1515 (2003), nous espérons que les parties s'entendront sur un mécanisme pour mettre en oeuvre l'ensemble des dispositions de cette Feuille de route.

Le Koweït continuera d'apporter son soutien au peuple palestinien jusqu'à ce que celui-ci puisse exercer son droit à l'autodétermination et se doter d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale.

En outre, nous demandons une nouvelle fois à Israël de se retirer du Golan syrien occupé le long des frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions du Conseil de sécurité, plus précisément de la résolution 497 (1981). Nous soulignons le caractère illégal des pratiques israéliennes dans le Golan et engageons Israël à reprendre les négociations là où elles ont été suspendues ainsi qu'à s'acquitter de tous les engagements pris au titre des accords antérieurs.

S'agissant de nos frères libanais, le Koweït continue d'appuyer leurs revendications légitimes. Nous invitons Israël à se retirer de tous les territoires libanais occupés conformément à la résolution 425 (1978) et à lever toutes ses menaces sur la souveraineté et la sécurité du Liban.

Pour terminer, le Gouvernement israélien doit comprendre que l'ensemble des habitants et des États de la région aspirent essentiellement à la sécurité et qu'ils y ont droit, celle-ci n'étant pas le privilège exclusif d'Israël. On ne saurait assurer la sécurité en faisant preuve de violence ou de haine à l'encontre des Arabes et des musulmans ou bien en inventant des prétextes pour continuer à occuper des territoires. Il faut tirer les leçons du passé. C'est pourquoi nous sommes d'accord avec ce que dit le Secrétaire général dans son dernier rapport (A/ES-10/248), à savoir qu'après tant d'années de sang versé, de bouleversements et de souffrances, il devrait être évident pour tous, y compris pour les parties, que seul un règlement juste, global et durable, fondé sur les résolutions pertinentes de la légalité internationale, peut assurer la sécurité tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration que le distingué représentant de l'Italie a faite au nom de l'Union européenne au sujet du point de l'ordre du jour à l'examen. Je voudrais toutefois exposer certaines de nos vues sur la question.

Berceau de plusieurs civilisations et terre de paix et de prospérité pendant des siècles, le Moyen-Orient n'est pas voué à des querelles éternelles. Il faut s'efforcer de résoudre les multiples problèmes de la région dans une perspective globale, avec la contribution la plus active possible de la communauté internationale. Il est de plus en plus manifeste que la dynamique de l'affrontement entre Israël et les Palestiniens a besoin d'être détournée vers la recherche de la réconciliation. En effet, les Palestiniens et la population israélienne ont suffisamment souffert et nul ne mérite de vivre sans pouvoir espérer un avenir de paix. Autant les dirigeants des deux camps ont le devoir d'apporter à leur peuple la paix depuis si longtemps recherchée, autant la communauté internationale a le devoir d'encourager les parties à avancer sur la voie du dialogue véritable et des négociations.

Malheureusement, en dépit de tous les efforts et de nouveaux mécanismes, le monde assiste depuis quelques années à un cycle continu de violence et d'actes terroristes, qui a hypothéqué toutes les initiatives constructives. En fait, l'affrontement entre Israël et les Palestiniens, qui dérape régulièrement en prenant la forme d'attentats terroristes et de

représailles acharnées, ne fait que causer le désespoir et des souffrances indicibles parmi la population des deux camps.

Nous avons toujours condamné dans des termes vigoureux et catégoriques les actes terroristes et les violences contre les Israéliens, de même que nous ne cessons de rappeler à l'Autorité palestinienne qu'elle est tenue de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la violence. D'autre part, la Turquie a demandé au Gouvernement israélien de revoir ses méthodes de lutte contre le terrorisme.

Nous concevons parfaitement les préoccupations sécuritaires d'Israël. Cependant, nous avons de sérieux doutes à propos de la construction en cours du mur de séparation, ou clôture de sécurité, qui a déjà aggravé les affreuses conditions de vie des Palestiniens. Il y a lieu de craindre que cela n'aille également compromettre la solution des deux États. À notre avis, si la sécurité en effet vitale, elle n'est pas pour autant le seul objectif prioritaire. Par exemple, il ne fait aucun doute que toute amélioration tangible du sort des Palestiniens au quotidien aura des répercussions positives concrètes sur la sécurité.

Il est temps que les parties brisent ce cercle vicieux perpétuel et canalisent leur énergie et leur volonté vers un véritable dialogue.

La récente formation d'un nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne est une occasion de relancer le processus de paix qui en a tant besoin. Dans ce contexte, la Feuille de route du Quatuor reste le principal document qui permette aux parties de sortir de l'impasse actuelle. Un accord global ne saurait être atteint que si les deux parties s'acquittent réellement, et avec détermination, des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route. Comme en témoigne la résolution 1515 (2003) récemment adoptée par le Conseil de sécurité, la communauté internationale est fermement résolue à aider les parties à avancer sur cette voie.

Plus le règlement du conflit tardera, plus le désespoir et les ravages s'intensifieront, ce qui, en retour, exacerbera le radicalisme dans la région et fera s'accroître, à l'échelle mondiale, le vivier dans lequel les terroristes sont recrutés.

Nous ne devons pas sous-estimer l'importance des autres aspects du processus de paix, actuellement

dans l'impasse. Ils sont essentiels pour aboutir à un règlement global.

La Turquie approuve l'initiative prise récemment en vue de rationaliser les travaux de la Quatrième Commission et de réduire le nombre des résolutions adoptées au titre des points de l'ordre du jour relatifs au Moyen-Orient. D'un autre côté, nous pensons que toute modification de l'approche en place devrait être avant tout approuvée par la partie directement concernée, en l'occurrence la partie palestinienne.

En dernier lieu, je voudrais féliciter M. Peter Hansen et son équipe de leurs efforts inlassables et du travail accompli, ainsi que réitérer l'appui et l'adhésion de mon gouvernement à l'importante action humanitaire que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA) mène dans la région.

M. Al-Husseïn (Jordanie) (*parle en arabe*) : Voilà maintenant trois ans que la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés se détériore et se délabre du fait de la poursuite des activités illégales d'Israël à l'encontre du peuple palestinien et de la persistance des violences. Malgré les difficultés qui prévalent sur le terrain, nous restons convaincus que la partie palestinienne et les éléments modérés du camp israélien parviendront à atteindre la paix.

La Jordanie oeuvre assidûment à tous les niveaux en faveur d'un règlement de paix juste et global au Moyen-Orient, qui repose sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, sur le principe « terre contre paix », sur l'initiative de paix arabe et sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, laquelle sert de fondement à la recherche d'une solution au problème des réfugiés palestiniens. La Jordanie continue également d'appuyer tous les efforts visant à imprimer un élan à la voie politique et à mettre en oeuvre la Feuille de route lancée au Sommet d'Aqaba en juin 2003. Nous réaffirmons qu'il est important de prendre des mesures sérieuses pour mettre en oeuvre la Feuille de route et remettre sur les rails le processus de paix, mesures qui garantiraient le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de créer son propre État palestinien viable vivant en paix, côte à côte avec Israël.

Ma délégation a fait clairement connaître sa position à la Quatrième Commission, la Commission des questions politiques spéciales et de la

décolonisation, au cours des débats sur la situation dans les territoires palestiniens occupés, en particulier eu égard aux pratiques israéliennes illégales contre le peuple palestinien et aux violations répétées par Israël de la quatrième Convention de Genève. Nous avons également fait clairement savoir la position de notre gouvernement, eu égard à la question des réfugiés palestiniens et à l'importance de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, adoptée en 1948. Je voudrais faire quelques observations additionnelles directement liées au devenir du processus de paix.

La Feuille de route, à laquelle la Jordanie a apporté sa contribution, offre les moyens nécessaires pour mettre fin à l'occupation israélienne, créer l'État palestinien et instaurer une paix juste et globale dans la région. Sur la base de ces éléments, nous nous étions félicités de la récente résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité qui demandait aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Feuille de route. Dès lors que la communauté internationale a donné son aval à la Feuille de route acceptée par les parties israélienne et palestinienne, sa mise en oeuvre requiert une volonté politique véritable pour parvenir à l'objectif final, à savoir le règlement prévoyant deux États, envisagé par le Président des États-Unis.

Récemment, nous avons été témoins d'une initiative officieuse positive avec l'accord de Genève, qui prévoit, tant pour les peuples palestinien et israélien que pour la communauté internationale, un modèle de règlement définitif du conflit israélo-palestinien sur la base de la légitimité internationale et qui offre la possibilité d'un tel règlement.

Par ailleurs, nous voudrions souligner que la nomination d'un nouveau Gouvernement palestinien et d'un nouveau Premier Ministre est porteuse d'espoir pour le processus de paix. Nous nous félicitons des initiatives qu'a prises le Premier Ministre palestinien et du fait qu'il est prêt à mettre en marche le processus de paix. Toutefois, cela exige que la communauté internationale apporte son plein appui au Premier Ministre palestinien et à son équipe pour leur permettre d'honorer leurs engagements au titre de la Feuille de route. Nous voudrions également exhorter Israël à honorer ses engagements en vertu de la Feuille de route et à oeuvrer à l'instauration de relations de confiance avec le nouveau Gouvernement palestinien afin de lui permettre de remplir lui aussi ses engagements. La création d'un mécanisme de surveillance par le

Quatuor est essentielle au succès de toutes les parties dans la mise en oeuvre de la Feuille de route.

En dépit de quelques signes positifs qui ont récemment indiqué une relance du processus politique, les politiques de colonisation israéliennes et la poursuite de la construction du mur de séparation vont à l'encontre de tous les efforts de paix. Ces politiques ont été vaines depuis le moment de leur conception et ont manqué leur objectif déclaré, à savoir assurer la sécurité des Israéliens. De surcroît, la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés représente une violation des principes du droit international, menace le processus de paix et empêche la création d'un État palestinien viable et indépendant sur les territoires occupés depuis le 4 juin 1967. Ce mur impose un fait accompli sur le terrain et sa construction doit cesser immédiatement, tout au moins dans les territoires palestiniens occupés. La poursuite par Israël de ses politiques de colonisation jette une ombre sur ses intentions de paix. Nous demandons à Israël de mettre fin à ses activités de colonisation, sous quelque forme que ce soit, et de démanteler les colonies de peuplement implantées après avril 2001 d'une manière qui soit à la mesure de ses responsabilités au titre de la première phase de la Feuille de route, en tant que composante essentielle de l'établissement d'un climat de confiance entre les deux parties. Nous attendons également qu'Israël mette en oeuvre son très récent engagement de démanteler les colonies de peuplement encerclant la bande de Gaza.

Des efforts additionnels doivent être déployés pour mettre fin aux activités des extrémistes tant palestiniens qu'israéliens et pour arrêter toutes les formes de violence, y compris les crimes commis par Israël contre le peuple palestinien. Chacun dans la région doit se convaincre du fait que les politiques exclusives en matière de sécurité, les meurtres, les destructions, l'érection de murs et d'autres obstacles visant à séparer un peuple d'un autre n'aboutiront ni à la paix ni à la sécurité.

Nous voudrions également réaffirmer la position sans équivoque du Gouvernement jordanien, d'un point de vue moral et politique, concernant les actes-suicide perpétrés contre les civils. Non seulement ces actes causent la mort de civils innocents – ce que nous rejetons et condamnons –, mais ils compromettent la cause palestinienne et le processus de paix.

La cessation de l'occupation par Israël des territoires arabes occupés sur la base des résolutions de la légitimité internationale et la concrétisation de la solution à deux États grâce à l'application de la Feuille de route sont les seuls moyens permettant de garantir la paix, la stabilité et la sécurité dans une région où les peuples attendent le jour où ils pourront vivre dignement, à l'abri des violences, des meurtres et des humiliations.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le point 37 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, consacré à « La situation au Moyen-Orient », est débattu en un moment d'immobilisme où il n'y a aucun processus de négociations pour rechercher la paix et où la violence éclate de manière sporadique. Malheureusement, rien ne semble indiquer qu'une possibilité existe d'instaurer un dialogue constructif et sérieux menant à une paix juste et durable et profitable, avant tout, à tous les peuples de la région et, finalement, à toute l'humanité.

Le cycle meurtrier de violences et de représailles se poursuit, avivant les tensions politiques et faisant ces derniers mois un nombre sans précédent de morts et de blessés, dont la majorité sont des civils innocents, notamment une proportion considérable d'enfants. De même, nous devons tenir compte des dizaines de milliers de familles qui pleurent la perte d'êtres chers et qui vivent dans des conditions précaires, sous la menace constante de la mort et de la destruction. Les violences, les destructions et le recours à la force militaire ne pourront jamais aboutir à une solution définitive de ce conflit.

La résolution 181 (II), adoptée par cette Assemblée il y a 56 ans de cela, reconnaissait la partition et préconisait la création de deux États indépendants, un État arabe et un État juif, qui devaient coexister dans la paix et l'harmonie, ce qui, à ce jour, n'a jamais été le cas car, bien que l'État d'Israël ait été créé en 1948, la création de l'État palestinien reste encore une question en suspens.

Nous faisons face au scénario suivant :

L'occupation illégale par Israël des territoires arabes palestiniens, syriens et libanais se poursuit, en violation flagrante des nombreuses résolutions de cette Assemblée et du Conseil de sécurité qui exigent leur restitution.

Et le peuple palestinien continue de se voir refuser son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Les colonies israéliennes de peuplement continuent de s'étendre dans les territoires arabes occupés, en particulier en Cisjordanie et autour de Jérusalem-Est, alors que la communauté internationale exige qu'Israël cesse d'établir de nouvelles colonies de peuplement, de confisquer des terres et de construire le mur de séparation qui représente notamment l'annexion virtuelle de 16 % des territoires palestiniens occupés.

La situation des quelque 4 millions de réfugiés palestiniens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des territoires occupés, continue d'être une réalité déplorable à laquelle on n'a toujours pas trouvé de solution définitive. C'est là une des questions sur lesquelles il n'y a eu pratiquement aucun progrès lorsque se sont engagées les négociations sur le processus de paix lancées à Madrid il y a plus de 10 ans.

L'agression commise il y a quelques semaines par l'aviation israélienne contre le territoire de la République arabe syrienne, agression condamnée par la vaste majorité de la communauté internationale, vient nous rappeler que la menace d'une escalade militaire dans la région est latente et ne peut être écartée tant que nous n'établirons pas de relations de bon voisinage et de coexistence pacifique entre les nations.

L'ONU est confrontée à l'une des tâches les plus difficiles qu'elle ait connues depuis sa création. Il est honteux que le Conseil de sécurité continue d'être l'otage des diktats d'une puissance qui exerce le droit de veto ou menace de l'exercer pour empêcher l'application concrète des mandats de ses propres résolutions.

Comme l'a dit le Secrétaire général dans les observations figurant dans son rapport (A/58/416), un règlement final et pacifique de la question de Palestine, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, est la condition impérative de l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sans oublier les progrès nécessaires à réaliser en ce qui concerne les volets syrien et libanais.

De même, nous ne pouvons pas ignorer le concept figurant dans le préambule de la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, en date du 12 mars

2002, qui est attaché à la vision d'une région du Moyen-Orient dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

Il faut que cesse l'occupation israélienne des territoires palestiniens de Cisjordanie, de Gaza et de Jérusalem-Est, des hauteurs du Golan et des zones du Sud-Liban qui sont toujours sous le contrôle de l'armée israélienne.

Toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient doivent être pleinement respectées, sans exception ni discrimination, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil.

Nous devons adopter des mesures plus énergiques sur le terrain, notamment le déploiement d'une force internationale placée sous le mandat de l'ONU pour protéger la population civile palestinienne.

L'ONU doit jouer un rôle efficace et vraiment impartial dans tout processus de négociations, sans ingérences inacceptables pour les parties, afin que ces dernières puissent faire de nouveau confiance aux médiateurs.

Dans le cadre de ces efforts en faveur de la paix, efforts tout aussi nécessaires qu'urgents, la communauté internationale peut compter, comme toujours, sur la contribution constructive, le ferme appui et la solidarité de Cuba.

À ce titre, ma délégation appelle l'Assemblée à voter en faveur des deux projets de résolution qui ont été présentés (A/58/L.27 et A/58/L.28) et qui soulignent que la voie de la paix au Moyen-Orient passe par la compréhension, et non pas par la confrontation.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Au printemps dernier, la communauté internationale a vu les parties israélienne et palestinienne accepter la feuille de route, et elle a été témoin de la réunion au sommet qui s'est tenue à Aqaba. Elle espérait donc que le moment tant attendu, à savoir que le processus de paix au Moyen-Orient réalise des progrès fondamentaux, était enfin venu. Mais ce processus est parti à la dérive depuis le mois d'août, époque à laquelle la situation s'est de nouveau soudain détériorée.

Maintenant que le nouveau cabinet de l'Autorité palestinienne a été constitué sous l'égide du nouveau Premier Ministre Ahmed Qoreï, il existe un espoir très vif d'une remise en marche de la feuille de route. Le Japon partage cet espoir. Néanmoins, comme nous avons été fort déçus de voir se volatiliser les grands espoirs suscités il y a six mois, nous ne pouvons qu'être très prudents face à ces progrès, tout en nous félicitant des récents événements positifs. Même si la perspective d'un État palestinien ne n'est pas entièrement dissipée, la situation est désormais telle que les deux parties devront faire des efforts considérables pour que les perspectives soient de nouveau prometteuses.

Heureusement, nombre des parties concernées ont exprimé leur intention de relancer de sérieux efforts pour aller de l'avant, ce que nous trouvons encourageant.

Premièrement, le Japon se félicite de ce que le Premier Ministre Qoreï et le Premier Ministre Sharon aient déclaré être prêts à se rencontrer directement pour reprendre la mise en oeuvre de la feuille de route.

Nous saluons également le Gouvernement des États-Unis pour son engagement continu en faveur de la mise en oeuvre de la feuille de route et pour ses efforts en vue de persuader les deux parties, en particulier Israël, de faire de nouveaux efforts dans ce sens. La participation des États-Unis est indispensable à l'instauration de la paix.

En outre, nous apprécions et appuyons fermement le rôle d'intermédiaire du Gouvernement égyptien en vue d'établir un cessez-le-feu entre les factions palestiniennes.

Le Japon se félicite également de l'adoption de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité qui, nous l'espérons, donnera un nouvel élan à la recherche de la paix.

Par ailleurs, nous nous félicitons de l'annonce officielle hier de l'initiative de Genève, car cette initiative suscite des espoirs de paix. Nous espérons que cette réalisation bénéficiera du large appui de la communauté internationale, notamment les parties au conflit. Tous les efforts susmentionnés sont positifs et pourraient aider à améliorer la situation.

Mais il reste une question grave à laquelle il faut répondre : si tous ces efforts s'avèrent immédiatement fructueux, suffiront-ils à convaincre les peuples

israélien et palestinien, ainsi que l'opinion publique que les deux parties sont revenues à la feuille de route, qui est le seul plan de paix viable? Malheureusement, je crains que la réponse soit négative. Tant que les actions de l'Autorité palestinienne contre les extrémistes ne réussissent pas à donner des résultats et que le Gouvernement israélien continue à créer ses colonies de peuplement et à construire un mur qui traverse la Ligne verte, il sera difficile de faire en sorte que de simples paroles exprimant un engagement sincère d'établir la paix grâce à la Feuille de route soient acceptées. Tant que les deux parties continuent d'insister sur le fait que ou bien la partie palestinienne doit agir la première, ou bien les Israéliens doivent d'abord faire preuve de bonne foi, la paix ne pourra jamais être établie. Une action courageuse et lucide est indispensable de la part des deux parties.

Les États Membres concernés, y compris le Japon, ont sans cesse lancé des appels pour qu'une action ferme soit menée par l'Autorité palestinienne contre les extrémistes et en vue de mettre fin aux activités de colonies de peuplement et à la construction du mur au-delà de la Ligne verte par le Gouvernement israélien. Au Conseil de sécurité et ici, à l'Assemblée générale, nous avons lancé des appels répétés à travers nos déclarations et nos votes. Les États Membres ont également lancé des appels bilatéraux aux parties. Que les parties aient écouté ces appels et les aient pris au sérieux est improbable, pour ne pas dire davantage.

Je voudrais m'expliquer clairement : le Japon souhaite sincèrement que la paix soit rétablie au Moyen-Orient : mais même si nos appels sont malheureusement ignorés des parties, le Japon continuera de s'intéresser au processus de paix et ne cessera pas non plus son appui aux efforts déployés par les parties qui s'accompagnent de mesures concrètes. Mais malgré cela – ou, plutôt, précisément à cause de cela – je souhaite demander aux deux parties de s'arrêter et de réfléchir à l'importance des nombreux appels répétés en faveur de la paix lancés par la communauté internationale.

Je souhaite également demander aux deux parties de réfléchir à ceci : même après que leur engagement en faveur de la Feuille de route a été accepté comme étant crédible grâce aux mesures concrètes que les deux parties auront prises pour la paix, cette crédibilité ne pourra être fondée une fois pour toutes mais devra être testée à de nombreuses reprises jusqu'à ce que la paix soit finalement établie. En d'autres termes, à

moins que les parties soient véritablement engagées à la vision de deux États vivant côte à côte en paix, une crise de crédibilité peut survenir à tout moment.

Le Gouvernement japonais a présenté son soutien de différentes manières pour promouvoir la paix au Moyen-Orient, par exemple avec son aide humanitaire au peuple palestinien et son assistance à la réforme de l'Autorité palestinienne. Un exemple de cette assistance est le parrainage de la réunion sur la mise en place de mesures de confiance, tenue à Tokyo en mai dernier. Cette réunion était organisée sur la base de notre certitude qu'afin de rétablir la paix par le dialogue et les négociations, il doit exister un certain niveau de confiance entre les parties. Aussi longtemps que les deux parties comprennent l'importance d'un climat de confiance et recherchent sérieusement la réalisation de cet objectif, nous avons l'intention d'oeuvrer avec persévérance. Mais pour que notre soutien ait un sens, il est essentiel que les deux parties reconnaissent l'importance d'un tel climat de confiance et fassent un effort sincère pour le promouvoir.

Il va sans dire que pour aboutir à une paix durable au Moyen-Orient, nous devons rechercher une paix globale. Par conséquent, à l'égard des volets syrien et libanais également, nous estimons que si les parties partageaient un intérêt s'agissant de rechercher la paix et si elles oeuvraient en vue de bâtir une confiance mutuelle fondée sur un intérêt commun, ce serait profitable à la reprise et au progrès futur des négociations de paix au Moyen-Orient.

Sommes-nous maintenant à une heure de possibilités et d'espoir, ou de crise et de désespoir? Je voudrais répondre qu'il existe des possibilités et un espoir. Mais la capacité de transformer ces possibilités et cet espoir en réalité, si elle existe, ne peut se trouver que chez les parties au conflit elles-mêmes. Le soutien de la communauté internationale ne peut être efficace que s'il existe une forte volonté de toutes les parties de rechercher la paix et la force de faire des concessions et de s'acquitter de responsabilités dans l'intérêt de l'objectif ultime de paix.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter toutes les parties au conflit à faire preuve de détermination pour rechercher la paix. La paix au Moyen-Orient est directement liée à la paix et à la sécurité du monde entier. Tant que les parties répondront à notre appel de bonne foi, la communauté

internationale se tiendra toujours prête à offrir son soutien à ses progrès.

M. Ndekhedehe (Nigéria) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient continue de se détériorer et demeure l'un des problèmes les plus insolubles inscrits à l'ordre du jour de l'ONU. Le Nigéria juge regrettable que le cycle de luttes, de violence et d'instabilité persiste malgré les efforts collectifs de la communauté internationale. Le Nigéria condamne donc la série de violences entre les deux parties.

Les actions de violence et de contre-violence sont des violations très claires des accords de Madrid et d'Oslo et la communauté internationale ne peut pas et ne doit permettre que cette destruction de vies et de biens se poursuive. Toutes les parties et les factions doivent se rendre compte que rien de sensé et de durable n'est jamais réalisé par la violence.

Le Nigéria pense qu'une solution juste et durable à la question épineuse de l'existence d'un État palestinien côte à côte avec l'État d'Israël doit être la base de l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Nous notons la promesse récente faite par M. Yasser Arafat de reconnaître le droit d'Israël de vivre côte à côte en paix dans des frontières sûres avec la Palestine. Nous exhortons donc les parties à appuyer les déclarations en faveur de la paix, de la réconciliation et de l'harmonie avec des actions concrètes permettant d'assurer la paix durable dans la région.

Le Nigéria s'est engagé en faveur d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient et nous lançons à toutes les parties un appel à reprendre le processus de paix et à avancer vers une paix durable. Par conséquent, le Nigéria, comme nous l'avons fait dans le passé, demande à l'Assemblée de se pencher sur les préoccupations sécuritaires de l'État d'Israël ainsi que sur les préoccupations du peuple palestinien.

S'agissant des hauteurs syriennes du Golan, nous demandons aux parties d'adopter des politiques souples et de reprendre les négociations sur la base du principe « terres contre paix », qui selon nous garantira la paix et la sécurité à long terme dans la région. À cet égard, le Nigéria réaffirme son soutien aux résolutions 56/31, 56/32, 57/111 et 57/128 sur Jérusalem et le Golan syrien ainsi qu'aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 478 (1980) du Conseil de sécurité.

Sur la question du Liban, le Nigéria note qu'il y a eu quelques progrès dans la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité à la suite du retrait d'Israël du sud du Liban. Ceci a amené un certain degré de stabilité aux fermes de Chebaa. La paix relative le long de la Ligne bleue entre Israël et le Liban devrait être maintenue et ne devrait être violée par aucune des parties.

Le Nigéria estime que la situation au Moyen-Orient exige des compromis de la part de toutes les parties, conformément à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. En conséquence, le Nigéria continuera d'appuyer les efforts du Secrétaire général visant à maintenir la présence de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) dans la région et nous nous félicitons de l'accord entre la Syrie et Israël à cet égard.

M. Swe (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Le Nigéria croit en la vision du Quatuor et en sa détermination de façonner un accord de paix acceptable pour la région. Nous appuyons la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité et nous lançons un appel aux parties pour qu'elles remplissent leurs obligations, conformément au plan, en coopération avec le Quatuor. Le Nigéria appuie également l'appel lancé par le Secrétaire général à la création d'un mécanisme tiers pour mettre fin à la violence et faciliter des progrès au Moyen-Orient. De même, nous appuyons l'idée de tenir une conférence internationale, comme l'a proposé le Secrétaire général l'année dernière.

Le Nigéria se félicite des efforts du Président des États-Unis d'Amérique pour que les parties se joignent aux efforts en cours pour l'application de la Feuille de route. Nous lançons un appel aux parties pour qu'elles suivent les conseils des personnes de bonne volonté, qu'elles abandonnent la violence et qu'elles mettent en oeuvre le processus de paix avec sincérité. En conséquence, nous appuyons la vision des deux États – l'État d'Israël, vivant dans des frontières sûres et reconnues, et une Palestine indépendante et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, comme l'a affirmé la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Nigéria se félicite de l'accord de Genève, signé hier par des Israéliens et des Palestiniens éminents, qui marque à grands traits les étapes

complètes et détaillées du règlement du conflit israélo-palestinien. Nous estimons qu'une telle initiative privée, tout en ne remplaçant pas des négociations diplomatiques officielles entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne, devrait être louée et encouragée.

Le Nigéria souhaite également renouveler son attachement à l'objectif ultime d'une paix négociée entre Israël et le Liban d'une part, et Israël et la Syrie d'autre part, basée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons à nouveau notre appui à l'initiative du Royaume d'Arabie saoudite, qui a été approuvée par le sommet de la Ligue des États arabes en mars 2002; aux Accords de Madrid en 2001 et au principe « terres contre paix ».

Pour terminer, le Nigéria remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies et Représentant personnel du Secrétaire général dans la région pour ses efforts. Nous rendons également hommage aux hommes et aux femmes qui ont servi et qui servent avec la FNUOD et avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour leur courage et pour leur attachement à la cause de la paix et de la sécurité internationales.

M. Jatoi (Pakistan) (*parle en anglais*): Je souhaite remercier le Secrétaire général de ses rapports sur les points 37 et 38 de l'ordre du jour.

Comme par le passé, les rapports indiquent un schéma systématique de violations débridées du droit international humanitaire et une détérioration continue de la situation politique et sécuritaire au Moyen-Orient. Cette année même, l'adoption de la Feuille de route a ravivé l'espoir d'un dialogue significatif entre les parties concernées visant à la création de deux États indépendants au Moyen-Orient et mettant ainsi un terme à un conflit de longue date dans la région la plus instable du monde. Cependant, la violence contre les civils non armés a depuis réapparu dans les territoires occupés, rejetant dans l'ombre le processus engagé après l'adoption de la Feuille de route.

Comme il est mentionné dans les rapports du Secrétaire général, les actes et les pratiques des forces d'occupation contreviennent aux instruments juridiques qui s'appliquent au cas des personnes vivant dans les territoires occupés, en particulier à la quatrième Convention de Genève. La quatrième Convention de Genève prescrit à une Puissance occupante des obligations spécifiques relatives aux personnes vivant

dans des territoires occupés, décrites comme « personnes protégées ». La Convention interdit à la Puissance occupante de tuer délibérément, de maltraiter et de déporter des personnes protégées. Le rapport mentionne un recours fréquent à toutes ces pratiques, qui ont fait plus de 2 800 morts parmi les Palestiniens et trois parmi le personnel civil de l'Organisation des Nations Unies.

Un principe fondamental du droit international qui découle de la Charte des Nations Unies est l'illégalité de l'acquisition de territoire par l'usage de la force. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et tous les accords internationaux consécutifs sur le Moyen-Orient reposent sur ce principe. Le plan de paix du Quatuor repose également sur le principe du retrait israélien des territoires palestiniens occupés en échange d'une paix durable.

Cependant, les continues activités d'implantation de colonies dans les territoires occupés, y compris la construction d'un mur de séparation, réduisent à néant tous les principes acceptés. En plus d'être illégales, toutes ces activités entraînent des souffrances humanitaires énormes pour la population palestinienne touchée et affaiblissent considérablement les perspectives d'une solution juste et durable du conflit israélo-arabe. Le Secrétaire général a décrit, plus tôt, le mur de séparation et les colonies de peuplement comme des obstacles graves à la solution des deux États. Si ces activités devaient ne pas rencontrer d'opposition, le monde serait placé devant des faits accomplis irréversibles avant même de parvenir au règlement final conforme à la Feuille de route.

Les forces d'occupation soutiennent souvent que leurs actions sont nécessaires pour lutter contre le terrorisme et pour améliorer la sécurité. Il est difficile d'être en accord avec cette affirmation. La sécurité ne peut être améliorée par l'intensification de la répression et de la coercition. Au contraire, la véritable sécurité découlera uniquement de l'admission par Israël du droit du peuple occupé à défendre son identité distincte et à exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination.

Chaque membre de l'Assemblée générale a un intérêt dans la paix en Terre sainte, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et du plan de paix du Prince héritier Abdallah. Un moyen viable d'obtenir la paix est la mise en

oeuvre complète et fidèle de la Feuille de route, qui promeut une vision de deux États, Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues. Nous espérons que la communauté internationale restera engagée avec les parties concernées à la concrétisation rapide de cette vision.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Cette dernière année, la situation au Moyen-Orient a connu de nombreux moments troublés. Le lancement officiel de la Feuille de route a offert pour un temps de nouvelles perspectives au processus de paix israélo-palestinien. Il est regrettable que plus tard des divergences graves aient fait surface entre Israël et la Palestine sur la manière de mettre en oeuvre la Feuille de route. Pour empirer les choses, il y a eu des divergences violentes et incessantes entre les deux camps, qui ont non seulement entraîné la perte de vies humaines et de propriétés et jeté une ombre sur le processus de paix, mais ont aussi sérieusement menacé la sécurité et la stabilité régionales.

La question de la Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient. La question de savoir si le peuple palestinien peut jouir de ses droits nationaux légitimes est la clef d'un règlement global et raisonnable de la question du Moyen-Orient. L'histoire des conflits israélo-palestiniens montre que le seul choix possible pour instaurer une paix durable dans tout le Moyen-Orient est de régler les conflits par le biais de négociations politiques. Répondre à la violence par la violence ne fera qu'accroître la haine mutuelle. Cela n'aide ni les Palestiniens dans leur noble objectif de création de leur propre État, ni Israël à garantir sa sécurité.

Récemment, le nouveau Gouvernement palestinien est entré officiellement en fonctions et le Conseil de sécurité a adopté la résolution approuvant la Feuille de route. La conférence internationale sur l'initiative de Genève relative à la question de la Palestine et d'Israël, qui s'est tenue hier, a reflété le fervent désir de paix des peuples palestinien et israélien. Des conditions favorables ont ainsi été réunies afin de sortir de l'impasse les pourparlers de paix israélo-palestiniens et d'atténuer les tensions. Nous lançons un appel à la Palestine et à Israël pour qu'ils saisissent l'occasion, reprennent le plus rapidement possible les pourparlers de paix et poursuivent l'application de la Feuille de route. La communauté internationale doit également redoubler

d'efforts pour donner une impulsion nouvelle au processus de paix.

On ne saurait dissocier l'instauration d'une paix globale dans la région du Moyen-Orient du juste règlement des différends israélo-syrien et israélo-libanais. Nous espérons voir s'ouvrir le plus rapidement possible des négociations de fond, d'une part, entre Israël et la Syrie et, d'autre part, entre Israël et le Liban conformément aux principes définis à la Conférence de Madrid dans la recherche de solutions mutuellement acceptables.

L'Organisation des Nations Unies assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité aux niveaux mondial et régional et doit jouer le rôle qui est le sien s'agissant de la question du Moyen-Orient. Les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et le principe « terre contre paix » établissent les bases essentielles sur lesquelles repose le règlement politique de la question du Moyen-Orient et fournissent l'orientation directrice qui garantit que le processus de paix ne cesse d'avancer dans la bonne voie.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a toujours été très préoccupée par la situation au Moyen-Orient, a oeuvré activement et imprimé un élan à la marche en avant du processus de paix au Moyen-Orient. A la mi-décembre, une réunion de la région Asie-Pacifique sur la question de la Palestine se tiendra à Beijing sous l'égide des Nations Unies. Nous appuierons, comme par le passé, un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient et sommes prêts, avec la communauté internationale, à continuer à apporter notre contribution à cette fin.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la phase actuelle de troubles et de violences a commencé au Moyen-Orient. Depuis lors, près de 4 000 Israéliens et Palestiniens ont perdu la vie dans le conflit déclaré, auquel la plupart n'étaient pas parties. Bien d'autres ont été blessés ou ont perdu leur source de revenu et leurs moyens de subsistance. La situation explosive a grandement exacerbé les tensions dans la région et ailleurs, contribuant à un sentiment généralisé d'insécurité à travers le monde.

De concert avec la communauté internationale, l'Inde a soutenu que les parties israélienne et palestinienne doivent renoncer à la violence et oeuvrer

en faveur d'un règlement politique négocié du conflit. Nous avons fait observer que plus le conflit se prolongera, plus les positions seront irréductibles et plus il sera difficile pour les parties de parvenir à un règlement juste, global et durable.

Les promesses d'un nouveau départ vers une initiative de paix lancée au Sommet de Charm el-Cheikh, en juin 2003, ont été trop rapidement réduites à néant par les agissements d'intérêts établis contre tout effort de paix au Moyen-Orient. De ce fait, depuis août dernier, la situation a été marquée par un cycle dangereux de violences et de représailles.

Dans un récent exposé au Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, indiquait qu'on ne pouvait permettre que le processus de paix reste bloqué car « dans un environnement aussi dangereux, une inertie qui se poursuivrait pourrait être mortelle » (S/PV. 4861, p. 2). En fait, l'absence de tout dialogue politique ou initiative de la part de la communauté internationale qui remettrait les deux parties sur la voie d'un processus politique suscite une grande préoccupation.

Heureusement, une période de calme relatif règne dans la région depuis un mois et demi. Ce fait et la perspective d'une rencontre entre les Premiers Ministres d'Israël et de l'Autorité palestinienne ont inspiré un certain optimisme. Dans son allocution lors de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Secrétaire général a mentionné ces signes positifs comme des « petits pas en avant » qu'il « faut encourager » (SG/SM/9037). Toutefois, aussi petits que soient ces pas en avant, la communauté internationale doit exhorter les parties à les exploiter dans l'intérêt de leurs peuples et de la postérité.

L'adoption récente de la résolution 1515 (2003) du Conseil de sécurité approuvant la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor (S/2003/529), est un pas dans la bonne direction. Le Quatuor doit, avec l'aval des autres parties concernées, agir rapidement pour tirer parti de la dynamique positive créée par cette période de calme relatif. Nous espérons qu'il sera aidé dans cet effort par l'environnement positif facilité par l'élection du nouveau Premier Ministre palestinien et la mobilisation de l'appui public à la reprise d'un processus politique.

L'Inde appuie la Feuille de route du Quatuor comme le seul processus viable susceptible d'encourager un règlement pacifique du conflit. Nous demandons aux parties de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Feuille de route. L'Autorité palestinienne est tenue de matérialiser son intention déclarée d'instaurer l'ordre public, d'endiguer la violence et de lutter contre le terrorisme. Israël, pour sa part, doit prendre des mesures immédiates pour renforcer la confiance par l'allègement des blocages, le retrait d'implantations isolées, le gel d'activités d'implantation, et l'arrêt de la construction du mur de séparation.

Dans son rapport, le Secrétaire général a qualifié l'édification de la barrière sur le territoire palestinien occupé d'« acte profondément contraire au but recherché » (A/ES-10/248, par. 29). Il a attiré l'attention sur le fait qu'en certains endroits, le mur s'écarte de la Ligne verte d'une distance de plus de 7,5 kilomètres et que son tracé projeté impliquerait un écart de 22 kilomètres pour intégrer des colonies de peuplement israéliennes, en encerclant des agglomérations palestiniennes.

L'Inde a déclaré devant cette Assemblée que, tout en convenant tout à fait du droit légitime de tous les États de se défendre, la décision d'Israël de construire ce mur dans les territoires occupés ne peut se justifier et doit être réexaminée. Non seulement elle infligerait des dommages socioéconomiques au peuple palestinien, mais elle risquerait de compromettre les négociations à venir. La construction du mur ne doit pas viser à déterminer l'issue de négociations sur le statut définitif entre Israël et l'Autorité palestinienne. Elle ne doit pas être préjudiciable au principe « terre contre paix » inscrit dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Cela dit, l'Inde condamne énergiquement tous les actes de terrorisme et de violence. Il ne saurait y avoir aucune justification au terrorisme. Lorsque ces actes terroristes sont dirigés contre des civils non armés, des femmes et des enfants – ce que le Secrétaire général appelle « un déferlement de terrorisme insensé » –, ils deviennent encore plus répréhensibles et nuisent purement et simplement à la cause qu'ils prétendaient servir.

S'il est vrai que la situation est loin d'être prometteuse, nous ne devons pas céder au désespoir et à la détresse. La nécessité du moment est pour la

communauté internationale de centrer à nouveau son attention sur la situation au Moyen-Orient, en mettant clairement l'accent sur la réalisation, dans un avenir proche, de la vision de deux États vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, telle qu'envisagée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Un règlement global au Moyen-Orient doit nécessairement inclure les volets syrien et libanais. Malheureusement, les rapports sur la situation le long de la Ligne bleue ne sont pas très encourageants. Le dernier exposé en séance publique au Conseil de sécurité appelait l'attention sur la situation toujours tendue et marquée par des faits très préoccupants. Chaque partie a continué de violer la Ligne bleue par air ou par terre. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a joué un rôle déterminant pour séparer les parties. Toutefois, une solution durable ne peut découler que d'un processus politique engagé en pleine conscience. Nous espérons que la situation générale permettra à une telle initiative d'être bientôt lancée.

M. Kulyk (Ukraine) (*parle en anglais*) : La situation au Moyen-Orient reste une source de vives préoccupations pour l'Ukraine. Alors que la Feuille de route du Quatuor avait suscité de grands espoirs quant à la relance du processus de paix israélo-palestinien, la violence et la terreur continuent de semer la mort parmi les civils innocents dans les deux camps, tandis que les souffrances des Palestiniens sont exacerbées par l'aggravation de la crise humanitaire. La poursuite des violations de la Ligne bleue par Israël et les frappes aériennes qu'il a lancées contre le territoire syrien en octobre ont avivé les tensions et rendu plus complexe la situation dans la région. Il faudrait que toutes les parties concernées prennent avec détermination des mesures fermes pour ramener la stabilité au Moyen-Orient et y instaurer une paix globale, juste et durable au bénéfice de tous les peuples de la région.

Dans l'allocution qu'il a faite à la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix au Moyen-Orient, tenue en mai dernier à Kiev, le Président de l'Ukraine, Léonid Kouchma, a rappelé ce qui suit :

« En tant que Membre fondateur de l'ONU, membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et pays fournisseur de contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, l'Ukraine continuera

d'apporter tout son appui aux efforts internationaux de paix au Moyen-Orient. »

Organisée en Ukraine alors que la présentation officielle de la Feuille de route du Quatuor aux parties, le 30 avril 2003, venait de faire naître de nouveaux espoirs, cette réunion a été la première rencontre internationale où le document a reçu un vaste soutien de la part des États Membres de l'ONU.

L'Ukraine est fermement convaincue que la Feuille de route du Quatuor, qui reprend des éléments et des principes de nombreuses initiatives antérieures de la communauté internationale, offre aux Palestiniens et aux Israéliens une véritable chance d'aller jusqu'au bout de négociations visant à un règlement global et définitif du conflit. Nous approuvons pleinement l'objectif ultime de la Feuille de route : mettre fin à l'occupation qui dure depuis 1967 et créer un État palestinien viable, démocratique et indépendant vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Le fondement des négociations est bien connu et largement accepté par la communauté internationale : il s'agit des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité; des bases énoncées à la Conférence de Madrid, du principe « terre contre paix »; et des accords antérieurs. Je voudrais dire une nouvelle fois que l'Ukraine propose ses bons offices pour organiser les négociations de paix sur son territoire.

Il est tragique de voir que les premiers signes encourageants de progrès vers la reprise du processus de paix ont été balayés par les événements sur le terrain. Les dirigeants des deux camps auraient pu faire davantage pour saisir cette occasion de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que la mise en place du nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne contribuera à mettre fin à la situation tragique qui prévaut actuellement. La récente adoption, à l'unanimité, de la Feuille de route par le Conseil de sécurité montre bien, une fois encore, qu'il n'y a pas d'autre choix que de donner une nouvelle impulsion à ce plan pour concrétiser la solution des deux États.

Nous jugeons positives les initiatives de paix récemment prises par la société civile pour compléter la Feuille de route en proposant les grandes lignes envisageables d'un accord sur les questions liées au statut définitif, qui feront l'objet de négociations bilatérales. Cela favorise l'apparition d'un climat de confiance entre les deux peuples et témoigne de la

progression, à l'intérieur des sociétés israélienne et palestinienne, du camp de ceux qui veulent aider les deux Gouvernements à établir une paix durable.

L'Ukraine reste persuadée que le seul moyen d'avancer est de suivre la voie des négociations et d'obtenir que les deux parties s'acquittent, rapidement et sincèrement, des obligations imposées par la Feuille de route. Une rencontre entre les Premiers Ministres Ariel Sharon et Ahmed Qoreï serait très importante pour entamer un dialogue et convenir des domaines d'action prioritaires afin de faire avancer le processus de paix. Pour que celui-ci puisse progresser, il faudra des mesures audacieuses et simultanées des deux parties qui prennent en compte les principales préoccupations de l'autre partie.

À de nombreuses occasions, l'Ukraine a catégoriquement condamné et rejeté le terrorisme. Nous engageons l'Autorité palestinienne à faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les attaques terroristes contre les Israéliens, en particulier les attentats-suicide à la bombe. De tels actes sont contraires aux intérêts du peuple palestinien. Nous saluons les mesures prises par le Premier Ministre Ahmed Qoreï, avec l'appui de l'Égypte, en vue de parvenir à une nouvelle *hudna* des groupes palestiniens, puis de conclure une trêve avec Israël. Cela créerait des conditions propices à l'exécution, par l'Autorité palestinienne, de l'obligation qui lui incombe au titre de la Feuille de route d'affronter les individus et les groupes responsables de l'exécution ou de la planification d'attentats.

Nous reconnaissons le droit d'Israël à défendre ses citoyens. Cependant, nous pensons que les exécutions extrajudiciaires doivent prendre fin, car elles ne font qu'attiser la violence et entraîner de nouveaux actes terroristes. Israël doit s'acquitter sur-le-champ de ses obligations relatives aux colonies de peuplement afin de lever l'un des principaux obstacles à la paix. De plus, nous exhortons Israël d'arrêter la construction du mur à l'intérieur des territoires palestiniens occupés et à améliorer la situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza.

En cette heure tragique de l'histoire du Moyen-Orient, il importe de ne pas laisser passer les nouvelles chances de faire avancer le processus de paix. La communauté internationale, c'est-à-dire le Quatuor, l'ONU et le Conseil de sécurité, les pays de la région et tous les autres acteurs internationaux, a un rôle

essentiel à jouer en apportant aux parties l'appui et la coopération nécessaires pour mettre en oeuvre la Feuille de route. Il est désormais prioritaire de créer un mécanisme de suivi crédible et efficace.

Il sera impossible d'obtenir un règlement global au Moyen-Orient sans des accords de paix israélo-libanais et israélo-syrien mettant fin à l'occupation des territoires arabes et normalisant les relations avec Israël. Nous rappelons à cet égard l'importance de l'initiative du prince saoudien Abdallah, adoptée lors du Sommet de la Ligue arabe tenu à Beyrouth en 2002.

Face aux tensions actuelles au Moyen-Orient et au risque d'escalade, ce qui mettrait en péril la paix et la sécurité régionales, nous demandons à toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue possible ainsi que de respecter les principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Je voudrais former le voeu que, grâce aux efforts conjugués des parties et de la communauté internationale, le Moyen-Orient devienne une région où tous les peuples vivront dans la paix, la sécurité, la prospérité et la dignité auxquelles ils aspirent et qu'ils méritent.

M. Taboul (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements au Secrétaire général Kofi Annan pour son rapport sur la situation au Moyen-Orient, publié sous la cote A/58/416.

Ma délégation attache la plus grande importance à l'évolution et aux conséquences du processus de paix au Moyen-Orient, du fait de ses retombées sur la paix et la sécurité internationales. Les tragiques événements survenus dans la région, du fait des exactions de l'armée israélienne et de l'intransigeance du Gouvernement israélien, qui bloque par ailleurs toutes les initiatives en faveur d'une solution juste et globale, laissent augurer de nouvelles difficultés dans la région.

Les forces israéliennes occupent les territoires arabes du Golan syrien depuis 1967. Elles continuent de saisir les terres des Arabes syriens, les empêchant d'exercer leurs activités agricoles en utilisant divers moyens d'intimidation et de torture, au mépris total des résolutions de la légitimité internationale, notamment des résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et d'autres, et en violation flagrante de la Charte des Nations Unies, des principes

du droit international et du droit international humanitaire.

Il est essentiel de parvenir à un règlement définitif et pacifique de la question de Palestine, qui est au coeur du conflit israélo-arabe, pour instaurer une paix totale et durable au Moyen-Orient. Ce règlement doit reposer sur les résolutions de la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Israël doit être forcé de se retirer intégralement des terres arabes qu'il occupe depuis le 4 juin 1967, y compris Jérusalem, le Golan syrien occupé et les fermes libanaises de Chebaa, en application du principe « terre contre paix » et des autres résolutions internationales pertinentes. L'occupation continue des territoires arabes par Israël constitue un obstacle insurmontable à la paix dans la région.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Il est extrêmement regrettable pour ma délégation que, depuis 33 ans, la question de la situation au Moyen-Orient demeure inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sans qu'une solution soit en vue.

La situation dans les territoires palestiniens occupés s'est encore aggravée et reste instable. Malgré les multiples résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la question du Golan syrien occupé demeure sans solution. La souveraineté du Liban continue d'être violée par Israël et les demandes de libération de tous les prisonniers détenus en Israël et n'ont pas encore été satisfaites. En outre, nous commençons désormais à entrevoir les difficultés gigantesques et l'incertitude qui existent en Iraq après la guerre dans ce pays. La situation complexe et compliquée au Moyen-Orient devrait être un sérieux sujet de préoccupation pour la communauté internationale, compte tenu des répercussions graves qu'elle pourrait avoir sur la paix et la sécurité internationales.

Au centre de cette tension régionale, se situe toujours l'occupation continue par Israël des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est. Nous connaissons trop bien les détails et les caractéristiques du conflit. Ses conséquences pour les Palestiniens sont particulièrement terribles et tragiques. L'ampleur du traitement inhumain des Palestiniens vivant sous l'occupation israélienne est bien établie dans les rapports de l'ONU et dans d'autres rapports indépendants. Elle a été aussi rappelée par la

délégation palestinienne et d'autres délégations concernées à l'Assemblée et au Conseil de sécurité, notamment lors du débat au titre du point 38 de l'ordre de jour que nous venons de conclure ce matin.

Démocratiquement élu par les Palestiniens, le Président Yasser Arafat continue cependant d'être diabolisé, harcelé et intimidé à tout moment, accusé d'être inefficace alors que chaque domaine de son autorité est systématiquement sapé et qu'il est, lui-même, soumis à toutes sortes d'humiliations, y compris la menace récente de le déporter, voire de l'éliminer. La Malaisie appuie pleinement les efforts du Président Arafat et du Premier Ministre Qoreï pour parvenir à la paix et à la création d'un État palestinien viable, sûr et indépendant.

La Feuille de route représente aujourd'hui une bonne base de travail pour parvenir à une paix complète et durable, reposant, entre autres, sur la solution des deux États prévue dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité. Toutefois, avec les conditions non justifiées imposées par Israël et sa construction d'un mur de séparation illégal, ma délégation est très inquiète de la possibilité que la feuille de route ne devienne lettre morte. Nous demandons instamment que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité soient appliquées, notamment la résolution 1515 (2003). La situation déplorable qui prévaut actuellement et l'oppression des Palestiniens ne peuvent durer indéfiniment. Il faut immédiatement y mettre fin. On ne saurait laisser la situation dégénérer et échapper à tout contrôle, de crainte de ses graves répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

La Malaisie est tout aussi préoccupée par la situation de la population arabe dans le Golan syrien occupé. Nous déplorons que les Arabes du Golan syrien continuent de souffrir sous l'occupation, endurent de nombreuses privations, comme des restrictions frappant la liberté du travail, un accès limité à l'éducation et bien d'autres formes d'humiliation et d'outrage qui caractérisent la vie sous un régime d'occupation. Nous considérons que l'existence, sans parler même de la multiplication, des colonies de peuplement israéliennes dans le Golan syrien occupé constitue une violation flagrante du paragraphe 6 de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. Les colonies de peuplement dans le Golan syrien occupé restent un obstacle majeur à la reprise du processus de paix israélo-syrien. Nous

appelons instamment Israël à démontrer la sincérité de sa volonté déclarée de paix en prenant des mesures concrètes et sérieuses pour respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) appelant au retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés en 1967.

L'impasse et l'absence de dialogue entre la République arabe syrienne et Israël en vue d'appliquer ces résolutions, fondées sur le principe « terre contre paix », sont une source de vive préoccupation et constituent un élément négatif supplémentaire dans la situation déjà explosive qui règne au Moyen-Orient. Les renouvellements répétés du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD), depuis près de 30 ans, indiquent bien la tension existant entre les deux parties.

L'attaque aérienne tout à fait irresponsable lancée par Israël contre le territoire souverain de la République arabe syrienne, le 5 octobre, n'a fait qu'élargir le fossé et la méfiance entre les deux parties. La Malaisie a condamné cet acte d'agression injustifié contre un État souverain, qui constitue une violation flagrante et grave de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous estimons que de tels actes de provocation risquent d'avoir des répercussions graves sur un processus de paix au Moyen-Orient, déjà fragile.

Pour ce qui est du Liban, des progrès notables ont été enregistrés dans l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, suite au retrait, le 16 juin 2000, des forces israéliennes en deçà de la Ligne de retrait tracée par l'ONU au Sud-Liban. Cependant, la situation dans la région reste explosive et dépend étroitement du conflit israélo-palestinien. Ma délégation se félicite des mesures constructives déjà prises par le Liban en vue de restaurer son autorité entière et effective dans le sud de son territoire, notamment à travers le déploiement de troupes. Nous sommes convaincus que le Liban fera de son mieux pour garantir un climat de calme dans toute la région concernée. Ces mesures laissent espérer de nouveaux progrès dans l'exécution du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

La Malaisie est vivement préoccupée par les manquements graves qui ont été signalés, ainsi que par les violations aériennes, maritimes et terrestres de la Ligne bleue par Israël. Ils risquent de provoquer un conflit de grande envergure le long de la frontière et

pourraient facilement conduire à l'éclatement d'un large affrontement entre plusieurs parties. Les violations répétées, par Israël, de la Ligne bleue et de la souveraineté territoriale du Liban risquent sérieusement d'entraîner une nouvelle dégradation de la situation. Il est impératif qu'Israël mette fin à ces violations et respecte la Ligne bleue, conformément à la résolution 1496 (2003) du Conseil de sécurité. Nous encourageons vivement les deux parties à s'engager sur la voie de la diplomatie et à entamer un dialogue constructif afin de désamorcer le conflit et de trouver une solution aux problèmes que continuent de poser la mise en oeuvre de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et l'établissement de la Ligne bleue.

Par ailleurs, la Malaisie est particulièrement alarmée par la situation en Iraq, dont les retombées régionales et internationales sont toujours aussi importantes. Le malaise qui existe autour de l'Iraq pourrait compliquer la situation dans plus d'un pays. Il pourrait creuser le fossé et approfondir les dissensions entre le monde musulman et l'Occident, risquant ainsi de grossir les rangs des mécontents dans le monde musulman, surtout si les regards sont braqués sur l'Iraq et que l'oppression endurée par le peuple palestinien soit reléguée au second plan. Malheureusement, une telle situation ne servira que les intérêts des éléments extrémistes en leur donnant l'occasion et un motif venu à point d'accroître la popularité de leur cause. Il en résulterait une véritable tragédie pour la région si le conflit israélo-palestinien devait être négligé du fait de la recherche d'autres objectifs politiques au Moyen-Orient.

Ma délégation lance un nouvel appel en faveur du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de la sécurité, de l'intégrité territoriale et de la stabilité de l'Iraq et des pays voisins. Nous sommes profondément inquiets de la situation en matière de sécurité qui prévaut en Iraq. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir, en s'appuyant sur les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, pour aider le peuple iraquien à mettre fin à l'occupation, à regagner sa souveraineté et son indépendance ainsi qu'à recouvrer ses droits, son territoire et ses institutions dans les domaines de l'économie, de la politique et de la sécurité.

Considérant l'instabilité et les dangers qui prévalent au Moyen-Orient, ma délégation reste déterminée à favoriser des solutions pacifiques aux problèmes complexes et multiformes de la région.

Nous prions instamment les parties concernées à rechercher un règlement juste et global au conflit israélo-arabe en s'appuyant sur toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité; sur le mandat de Madrid; sur le principe « terre contre paix »; et sur la mise en oeuvre de tous les accords conclus entre les parties aux fins d'une paix globale au Moyen-Orient à tous les égards, y compris en ce qui concerne les volets israélo-syrien et israélo-libanais. Nous prions instamment Israël, dans son propre intérêt, de voir plus loin que ses besoins immédiats en matière de sécurité, aussi importants soient-ils, et d'entamer sérieusement un dialogue véritable et constructif avec ses voisins arabes en vue d'atteindre au plus vite une paix globale. Nous appelons aussi à la restauration immédiate de l'indépendance et de la souveraineté irakiennes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et qu'elles doivent être faites par les délégations depuis leur siège.

Je donne à présent la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

M. Maleki (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a entendu le représentant israélien faire un grand nombre d'allégations non fondées et mensongères contre mon pays.

Nul n'ignore au sein de la communauté internationale qu'Israël viole constamment les normes et principes reconnus du droit international, en particulier du droit humanitaire, en opprimant le peuple palestinien sous occupation. On ne saurait trouver pire régime d'oppression que celui dont il est question.

Ma délégation ayant déjà exprimé sa position sur la question à l'examen, je ne prendrai pas la peine de répondre aux remarques dénuées de tout fondement qui ont été formulées depuis cette tribune. Toutefois, je voudrais faire brièvement les observations suivantes.

Le régime israélien n'est partie à aucun des instruments internationalement négociés relatifs aux armes de destruction massive et ne cesse de faire la sourde oreille aux appels répétés des autres instances compétentes. Rappelons qu'à l'heure actuelle, le seul obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient réside dans le fait qu'Israël n'a pas adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et qu'il continue d'exploiter des installations nucléaires clandestines non soumises aux garanties. A l'inverse, la République islamique d'Iran, qui est partie à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, ainsi qu'au TNP, s'est engagée à respecter toutes les dispositions de ces instruments, et à faire les déclarations voulues, ainsi qu'à accepter le contrôle international des organismes internationaux compétents, et elle a toujours su prouver qu'elle ne cherchait pas à acquérir des armes de destruction massive.

Pour ce qui est des autres allégations non fondées du représentant israélien, je tiens à souligner que l'appui iranien au peuple palestinien a toujours été de nature morale et politique.

M. Shacham (Israël) (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le représentant de la République islamique d'Iran accuser mon pays de violations des droits de l'homme et d'agression. La semaine dernière, l'Assemblée générale a adopté le projet de résolution A/C.3/58/L.69, élaboré à la Troisième Commission, dans lequel elle se déclare profondément préoccupée par la persistance des violations des droits de l'homme en République islamique d'Iran; par la détérioration constante de la situation en ce qui concerne la liberté d'opinion et d'expression; par la persécution des personnes exprimant de manière pacifique leurs vues politiques; par les arrestations et les internements sans chef d'inculpation ou jugement; par la persistance des exécutions publiques; par le recours à la torture et autres formes de peines ou traitements cruels, en particulier la pratique de l'amputation et de la flagellation; par la dissolution forcée des partis politiques; par l'absence de garantie d'une procédure régulière; par le déni des droits des personnes appartenant à des minorités religieuses; par la discrimination systématique à l'égard des femmes et des petites filles; par la persistance d'une

discrimination à l'égard des personnes appartenant à des minorités, y compris les bahaïs, les chrétiens, les juifs et les sunnites; par le déni de la liberté de culte; et par le non-respect des droits de propriété, entre autres choses.

S'agissant d'agression, l'Iran est le plus grand soutien du Hezbollah, organisation terroriste, dont il est depuis longtemps le principal commanditaire, lui fournissant fonds, armes et entraînement, ainsi que l'inspiration idéologique et la légitimité islamique nécessaires à sa popularité. Il est en outre largement démontré que l'Iran appuie, finance, arme et forme activement des terroristes envoyés par le Jihad islamique et le Hamas palestiniens pour attaquer les civils israéliens.

L'Iran nie totalement le droit d'Israël à l'existence et tente activement d'acquérir la capacité nécessaire pour mettre en oeuvre cette politique. Avec le missile Shihab-3, l'Iran tente d'acquérir la capacité de frapper des villes israéliennes ainsi que des villes européennes et asiatiques. Lorsque ce missile a été exhibé dans les rues de Téhéran, on pouvait y lire l'inscription suivante sur son vecteur : « Israël devrait être effacé de la carte ».

Vu ses intentions hostiles, son association de longue date avec des éléments terroristes connus et les tentatives actives du régime pour acquérir des armes non conventionnelles – y compris chimiques, biologiques et nucléaires –, l'Iran demeure une source de vive préoccupation pour la communauté internationale. En fait, l'adoption par l'Agence internationale de l'énergie atomique, la semaine dernière, d'une résolution accusant l'Iran d'avoir dissimulé son programme nucléaire est une autre illustration du subterfuge iranien dans ce domaine.

Il est particulièrement préoccupant que l'appui iranien au terrorisme anti-israélien et au terrorisme en général se poursuive alors que le monde s'est uni pour lutter contre la menace commune du terrorisme. Au cours de l'année dernière, le monde s'est réveillé face à la menace que pose le terrorisme pour le monde libre et a décidé de lutter contre ce fléau quel que soit son lieu d'origine – ce lieu est l'Iran.

Lorsqu'un régime comme celui de l'Iran critique un autre État pour n'avoir pas adopté sa définition des droits de l'homme ou de l'agression, je considère cela comme un compliment. Je tiens donc à remercier le représentant de la République islamique d'Iran pour ses commentaires car, de sa part, ces attaques sans retenue attestent à mon sens qu'Israël est bien une nation qui respecte la paix, la justice et la dignité humaine.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une communication concernant le programme de travail de la séance plénière de demain matin, mercredi 3 décembre 2003.

L'Assemblée générale va examiner les points suivants de l'ordre du jour : point 17 g) de l'ordre du jour, « Nomination de membres du Comité des conférences »; point 24 de l'ordre du jour, « Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies »; point 43 de l'ordre du jour, « Restitution de biens culturels à leur pays d'origine » en vue de se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.20; point 60 de l'ordre du jour, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire », en vue de se prononcer sur le projet de résolution A/58/L.7/Rev.1; point 106 de l'ordre du jour, « Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille », pour examiner le rapport de la Troisième Commission publié sous la cote A/58/497; point 38 de l'ordre du jour, « Question de Palestine », pour se prononcer sur les projets de résolution qui vont de A/58/L.23 à A/58/L.26/Rev.1; et point 37 de l'ordre du jour, « La situation au Moyen-Orient », pour se prononcer sur les projets de résolutions A/58/L.27 et A/58/L.28.

Il est demandé aux membres de consulter le *Journal* demain pour toute information supplémentaire.

La séance est levée à 17 h 05.